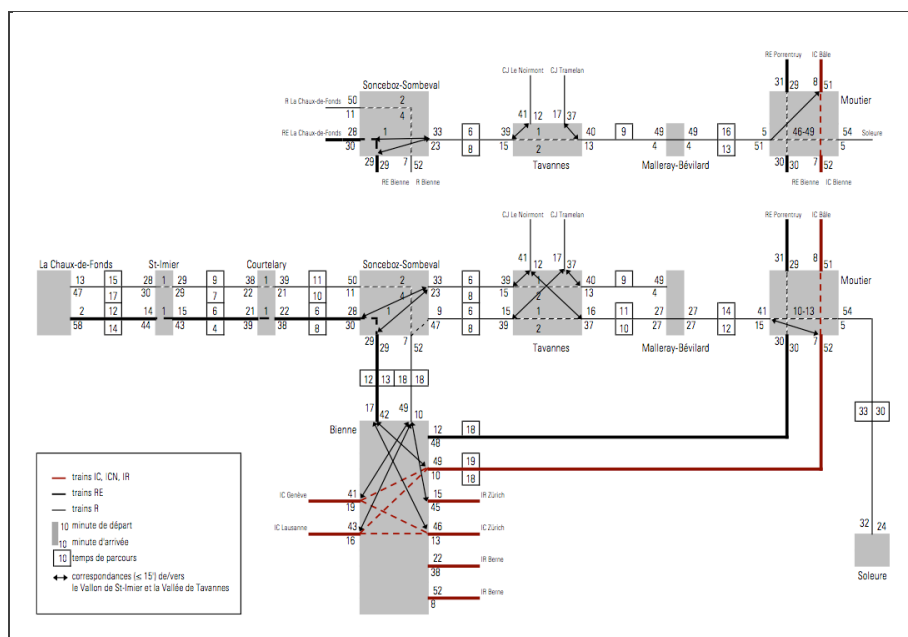




Vallée de Tavannes

Aider à la décision quant au devenir d'une ligne ferroviaire régionale pas assez rentable



Horaires réticulaires 2014 de la ligne 226

La législation bernoise impose une réévaluation du maintien des dessertes ferroviaires n'atteignant pas un seuil de rentabilité suffisant. C'est le cas de ligne Sonceboz-Sombeval - Moutier desservant la Vallée de Tavannes dans le Jura bernois.

Fin 2012, la ligne a bénéficié d'un côté de l'introduction de trains en "coupe-accroche" permettant de supprimer la pénalité du transbordement imposé à une grande partie de la clientèle, et subi de l'autre une réduction de l'offre. Malgré tout, la fréquentation, certes modeste, reste en croissance régulière.

Aujourd'hui la question du maintien du service ferroviaire se pose avec d'autant plus d'acuité que d'importants investissements d'entretien et d'assainissement deviennent nécessaires et que s'ouvre la dernière portion de l'autoroute A16 (Transjuranne) qui renforcera la concurrence de la route.

Jusqu'à maintenant, aucune solution évidente n'a pu être dégagée compte tenu des multiples contraintes, tant pour les options préservant la desserte ferroviaire que pour celles la remplaçant en tout ou partie par un service de bus.

L'étude mandatée par la CRT1 (Conférence régionale des transports Bienne - Seeland - Jura bernois) consistait à :

- mettre à plat les caractéristiques, contraintes et possibilités de la ligne existante,
- identifier et analyser les évolutions contextuelles prévisibles et leurs implications,
- explorer les options possibles, leurs forces et faiblesses, les conditions à réunir,
- dégager des pistes et formuler des recommandations pour le devenir de la ligne.

L'objectif était d'approfondir la problématique sur le plan technique, afin de nourrir les réflexions et discussions qui continueront d'être menées sur le devenir de la ligne et d'aider à une prise de décision en fournissant des bases techniques étayées.

L'étude a permis de clarifier le champs de contraintes complexe dans lequel s'inscrit la question de la pérennité de la ligne, de démontrer que les solutions routières n'offraient pas un potentiel d'économie suffisamment déterminant, de souligner le rôle clé des politiques locales en matière d'urbanisme et de mobilité.

Etude des possibilités et conditions de pérennisation de la ligne ferroviaire 226 Sonceboz-Moutier

Maître d'ouvrage

CRT Bienne-Seeland-Jura bernois,
Francis Daetwyler